

**UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP**



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS)**



**DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT  
MEMOIRE DE MAITRISE ES – SCIENCES ET TECHNIQUES  
DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES  
(STAPS)**

LA PARTICIPATION DES ETABLISSEMENTS DU PRIVE  
CATHOLIQUE AUX ACTIVITES DE L'UASSU DE 2001 A 2004 :  
CAS DU COLLEGE SAINT MICHEL, COURS SAINTE MARIE DE  
HANN, COLLEGE NOTRE DAME DU LIBAN, L'INSTITUTION  
JEANNE D'ARC ET LE COLLEGE DE LA CATHEDRALE.

**Présenté par :**

Bernard Ndione

**Sous la direction de :**

Mr Abdoul Wakhid Kane

Professeur à l'INSEPS.

***Année Universitaire : 2004 - 2005***

# DEDICACES

Je dédie ce travail à :

**-DIEU**, l'Éternel, le Tout Puissant, le Miséricordieux, Maître des cieux et de la terre, à son fils Jésus Christ et à la Sainte Vierge Marie, l'Immaculée Conception.

**-Mon père Jean Moussa Ndione** Je ne saurais trouver des mots pour traduire ma reconnaissance et mon affection à votre égard .Votre souci votre engagement, pour nos réussites, nous ont toujours poussés à persister dans nos objectifs. Que Dieu le tout puissant vous protège, vous accorde une longue vie, une bonne santé afin que vous puissiez bénéficier des fruits de votre arbre.

**-Ma mère Anna Guignane Thiaw**, Votre bonté, votre miséricorde, votre simplicité et surtout votre dignité et honnêteté ne seront jamais atteintes .Vous avez su m'orienter, me conseiller, m'aider et m'entourer d'affection .Par ce travail, je loue votre amour ,vos sacrifices,votre dévouement à mon égard .Que le Seigneur tout puissant vous attribue longue vie pour le plus grand bien de toute la famille et une bonne santé pour que vous puissiez savourer les fruits de l'arbre que vous avez su entretenir dans des conditions parfois difficiles.

**-Mes frères et sœurs**, Gabriel, Eugène, Daniel, Victor, Simon, Chatérine, Marie Pierre, Madeleine, Antoinette pour leur soutien, amour et la grande affection qui nous unissent. Ce travail est le votre.

**Mes cousins et mes cousines**, François, Sylvain, Marc, Gérard, Lucien, Maurice, Georges, Yves, Samuel, Christian, Henri, Boniface, Antoinette, Dorothée, Christine, Susanne, Marie claire, Alphonsine, Emilie Sarr, Emilie NDIONE, Madeleine, Anna, Antoine, Véronique, Marie Louise, Louise, Honorine, Monique, Alexandre, Abbé Charles, Abbé Raymond, Soeur Claudine Soeur Véronique

- **Mes amis (es)**.

Lucien Bernard, Charles, Robert, Adolphe, Jean Mbaye Venceslas, Ivan, Georges, Melkior, Habib, Martin Malou, Arnold Dior, Amadou, Edouard, Jean Pierre Tine, Vincent, Robert, Karim, François Janvier, HYacinthe, Reine Marie, Nathalina, Marcelline, Emilie, Florence, Elie, Therese, Rita Coly, Emilie Diouf, Mame Binta, Macina, Sidi, Osteo, Dembélé, Ngary, Mboup, Kader, Moussa, Sidi, Fifa, Ndaté, Ephigénie Thior, Aimée, Madeleine Diouf, Philomène, Lucienne, Marie Sassoum, Ndeye Kane, Ndella Tine;

- **tous les jeunes de mon village natal Fandéne ;**

- tous ceux qui de près ou de loin n'ont jamais cessé de m'apporter leur soutien tant moral, matériel que spirituel ;  
- **in memoriam** : mes oncles **Clément NDIONE et Mathias**. Que le tout-puissant le très haut les accueille dans son paradis. Amen ;  
- mes camarades de promotion de L INSEPS particulièrement à feu **Abdoul Khadre MBODJ** qui nous a quitté le **08/04/2004** ; que le bon Dieu l'accueille dans son paradis.  
**Grande reconnaissance et toute ma gratitude.**

## REMERCIEMENTS

C'est le moment de dire merci et de traduire toute notre gratitude et notre reconnaissance à ceux qui, de près ou de loin nous ont vraiment aidé et soutenu dans ce travail. Nos remerciements s'adressent surtout à :

- Mon directeur de mémoire Mr **Abdoul Wahid KANE**. C'est avec un grand plaisir que je vous exprime mes sincères et chaleureux remerciements pour avoir bien voulu accepter de diriger ce travail avec méthode rigueur et abnégation, malgré vos multiples préoccupations. J'ai toujours admiré votre sens de la responsabilité, votre rigueur et votre sérieux. Que le seigneur le tout puissant vous protège vous accorde longue vie et la réussite dans vos entreprises. AMEN ;

- Monsieur le Directeur de L'INSEPS et tous les chefs de départements ;

- Tous les professeurs de L'INSEPS particulièrement à Mr Lansana BADJI, Jean FAYE, Amadou SEYE, Abdou BADJI, Mayacine MAR, Mr THIAM, Mr DIA, Mr SOW, Mr SANE, Mr Diop ;

- Tous les personnels administratifs et techniques de L'INSEPS ;

- Aux Bibliothécaires de l'INSEPS, Madame Anastasie Thiaw et Mr Grégoire Diatta pour leurs conseils et collaborateur ;

- Mes chers parents qui n'ont ménagé aucun effort pour mon éducation .Dieu seul peut vous payer ;

- César Ndione pour l'accueil et les conseils durant ces années passées ensemble. Que le Tout puissant vous garde longtemps devant nous ;

- La communauté catholique de la caserne Samba Diéry Diallo

- Le PDEF 1382 de Fandéne (C.C.F)

- Tous mes promotionnaires plus particulièrement à Jacques Seck, Pascal Sène, Florence, Atabou, Ndoye, Sifo, Cheikh Fall Gning, Daouda Fall

- Mes voisins de chambres ; Jacques Seck, Patrick Ndione, Katim F. Touré.

Tous les étudiants de Fandène, de Mont Rolland, de l'A.E.N,  
du C.R.A.F

Tous les étudiants de l'INSEPS

**In memoriam** : Madame Aminata Diack Ndiaye et Mr  
Moussa Gueye pour la joie d'avoir vécu avec vous à l'INSEPS  
que la terre vous soit légère .Amen !

- Toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à  
l'élaboration de ce travail.

**MERCI DU FOND DU CŒUR.**

**« Gloire soit rendu au père, au fils et au saint esprit ;  
comme il était au commencement pour les siècles des siècles  
AMEN »**

## LISTE DES TABLEAUX

### Tableau n° 1

1 - EFFECTIFS DES LICENCIES DES ETABLISSEMENTS DU  
PRIVE CATHOLIQUE DE 2001 A 2004----- P.15

### Tableau n°2

2 - TAUX DE PARTICIPATION DE L 'ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE AUX ACTIVITES DE L'UASSU 2001-2002 P.16

### Tableau n°3

3 - TAUX DE PARTICIPATION DE L 'ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE AUX ACTIVITES DE L'UASSU 2002-2003 P.17

### Tableau n°4

4 - TAUX DE PARTICIPATION DE L 'ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE AUX ACTIVITES DE L'UASSU 2003-2004 P.18

### Tableau n°5

5 - TAUX DE PARTICIPATION GENERAL AUX ACTIVITES DE  
L'UASSU AU NIVEAU NATIONAL DE 2001 à 2004 ----- P.19

### Tableau n°6

6 - EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS DU PRIVE  
CATHOLIQUE DE 2001-2004 ----- P.20

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION**.....  
.....1

**CHAPITRE I : PRESENTATION DE L’UASSU, DE  
L’ENSEIGNEMENT DU PRIVE CATHOLIQUE**  
.....3

**I-PRESENTATION DE  
L’UASSU**.....3  
1-  
L’UASSU.....  
.....3  
2-  
Historique.....  
.....3  
3-  
Mission.....  
.....4  
4-Réglements et  
statuts.....5  
5-Activités  
sportives.....6

**II-PRESENTATION DE L’ENSEIGNEMENT DU PRIVE  
CATHOLIQUE**.....  
.....8

1-  
Historique.....  
.....8  
2-Missions et  
statuts.....9

**CHAPITRE II :**  
**METHODOLOGIE.....11**

**1-Les outils de l'étude.....11**  
**2-Population de l'étude.....12**  
**3-Champ de l'étude.....13**  
**4-Recueil des données.....13**  
**5-Collecte et traitement des données.....14**  
**6-Problèmes rencontrés.....14**

**CHAPITRE III : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES RESULTATS.....15**

**1-Présentation et interprétation des résultats .....15**  
**2- Propositions.....28**  
**3- Suggestions.....29**

**CONCLUSION.....30**

**BIBLIOGRAPHIE**

**ANNEXE**

## INTRODUCTION

L'Education Physique est une partie intégrante de l'éducation dont l'objectif essentiel est de permettre à tout enfant de s'adapter dans le présent comme dans le futur à son environnement. En effet elle favorise l'épanouissement des qualités physiques et intellectuelles et les relations socio affectives de l'enfant. Elle doit assurer la santé et le développement moral de l'organisme.

Ainsi au Sénégal , les autorités ont pris conscience de l'importance que revêt l'EPS pour en faire une discipline d'enseignement au même titre que l'histoire, la géographie, la philosophie, d'une part et d'autre part à adopter une politique à son égard .

Cette même politique préconise une pratique sportive facultative à tous les niveaux d'enseignement et dont l'organisation est confiée à l'Union des Associations Sportives, Scolaires et Universitaires du Sénégal (UASSU).

Le sport scolaire qui est organisé par l'UASSU est un facteur déterminant contribuant au développement du caractère, du comportement et de la conduite de l'élève et de l'étudiant dans le milieu scolaire ET universitaire. Il offre d'énormes atouts aux participants (l'esprit sportif, le fair-play, la responsabilité, la coopération, les nouvelles relations).

Il est le cadre par excellence pour l'épanouissement des élèves et des étudiants. Le sport scolaire participe aussi à l'impulsion puissante d'une politique d'animation, de massification et de l'éclosion des jeunes talents sportifs. En plus le sport scolaire est devenu un centre d'intérêt de premier ordre parce que perçu comme un lien privilégié de promotion de la jeunesse.

Cependant on note malgré l'importance de la population scolarisée, de l'UASSU, malgré l'écho quelque fois retentissant des performances de ces élèves et étudiants, on note un faible taux de participants des établissements, des élèves et étudiants à l'ensemble des compétitions organisées à leur intention.

En effet le sport scolaire a connu des moments de développements notable mais aussi des moments de déclin, qui s'est exprimée par une relative léthargie de l'UASSU.

En effet ce constat n'épargne pas les établissements du privé catholique qui joue un rôle important dans le développement de l'éducation. Ainsi nous notons que le privé catholique participait d'une façon exemplaire ; massive et occupait une place importante au niveau du sport scolaire.

Ainsi dans notre travail nous nous proposons d'analyser la participation du privé catholique aux activités de l'UASSU de 2001 à 2004. Cette étude concerne le département de Dakar et les établissements secondaires du collège Saint Michel, le collège de la Cathédrale, l'Institution de la Jeanne d'Arc, les cours Sainte Marie de Hann , le collège Notre Dame du Liban qui ont participé aux activités de l'UASSU de 2001 à 2004.

Ce travail comprendra trois chapitres:

Au premier chapitre nous présentons l'historique, la mission et le statut de l'UASSU et de l'enseignement du privé catholique.

Au deuxième chapitre nous exposons la méthodologie adoptée pour notre travail ; la population cible à savoir les élèves, les coordinateurs des enseignants d'EPS. Le but est de montrer le taux de participation du « privé catholique » aux activités de l'UASSU de 2001 à 2004 dans le département de Dakar.

Au troisième chapitre nous allons commenter et discuter les résultats pour ensuite donner des propositions et suggestions avant de conclure.

# **CHAPITRE I : PRESENTATION DE L'UASSU ET DE L'ENSEIGNEMENT DU PRIVE CATHOLIQUE**

## **I - PRESENTATION DE L'UASSU**

Dans cette première partie nous allons vous présenter l'UASSU et le Privé Catholique. Il s'agit de faire l'historique, la mission, le statut et le règlement de l'UASSU mais aussi du Privé Catholique pour mieux comprendre le but de leur création et le rôle qu'ils entreprennent au sein de l'école sénégalaise.

### **I - L'UASSU**

L'UASSU est l'Union des Association Sportives, Scolaires et Universitaire. Elle contrôle le déroulement des activités physiques et sportives aux seins de tous les établissements du Sénégal.

#### **1°) Historique**

L'introduction de la pratique du sport au Sénégal est l'œuvre de la colonisation. Elle s'est d'abord développée dans les communautés Européennes, chez les militaires et enfin dans les écoles confessionnelles (catholiques). Les différentes disciplines pratiquées étaient : l'athlétisme, le football, la natation et le rugby.

Abritant, avec Dakar, la Capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF), le Sénégal comptait des écoles comme l'école normale William Ponty, le Lycée Faidherbe de Saint Louis et le Lycée Van Vollenhoven actuellement dénommé Lycée Lamine Gueye.

En outre la pratique du sport fut à l'origine de certains grands clubs tels que la Jeanne d'Arc et le Foyer France Sénégal.

C'est en 1947 qu'on assista à l'organisation de la coupe d'AOF de football avec des rencontres formelles entre ces clubs auxquels s'ajouteront la Guinée et la Cote d'Ivoire. Toutes ces compétitions furent remportées en grande partie par nos compatriotes.

Devant l'accroissement grandissant du nombre d'écoles et de la population scolarisée, les autorités politiques lancèrent l'idée d'organiser des compétitions officielles au niveau scolaire et universitaire.

Ainsi le 29 Mai 1952, l'association dénommée « Office du Sport Scolaire et Universitaire de l'Afrique Occidentale française » (OSU) fut créée. Ses statuts sont approuvés par l'arrêté général n°340 / E de la même année portant l'organisation du sport scolaire et universitaire.

L'UASSU ne s'occupait en fait que des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur. Après l'indépendance, l'union des Associations Sportives des Ecoles Primaires naquit (UASEP).

Ces deux associations fonctionnaient parallèlement jusqu'en 1970, période à laquelle un professeur d'Education Physique et Sportive (EPS), Pierre Séguy, alors conseiller technique du ministre de la jeunesse et des sports proposa leur fusion. Celle-ci ne se réalisa que le 12 Juillet 1971 sous le nom de l'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU)

## **2°) Mission**

L'Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) a en charge « l'orientation et la coordination des activités

sportives dans les établissements publics et privés dispensant un enseignement supérieur, secondaire, technique, moyen et primaire »<sup>1</sup>.

Ainsi elle contrôle le fonctionnement des activités sportives dans tous les établissements. De plus elle organise des compétitions ayant un caractère de manifestation de masse, des compétitions scolaires et universitaires au niveau départementale, régionale, nationale pour désigner dans chaque discipline sportive des champions scolaires et universitaires et au niveau internationale pour représenter notre pays aux organisations scolaires et universitaires internationales, au comité olympique et sportif du Sénégal et dans les autres organismes sportifs de coordination.

Ainsi donc l'UASSU peut être assimilée à une fédération pluridisciplinaire dont la mission essentielle réside dans l'expansion du sport par et pour les élèves et étudiants au moyen d'une pratique de masse en vue d'aboutir à l'émergence d'une élite.

### **3°) Règlements et statuts**

L'union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires (UASSU) est une association de droit public créée par le décret n° 71-625 du juillet 1971 portant réglementation des activités sportives scolaires et universitaires. L'UASSU est reconnue d'utilité publique par décret n° 72-436 /M=Int /D A.G.T du 14 Avril 1972 .

Les décrets sont complètes par l'arrêté n° 01033 du 10 Février 1972 fixant le statut de l'UASSU modifié par l'arrêté n° 2594 P.M.S.E .J .S du 20 Mars 1972.

Placée sous l'autorité du M.J.S, elle est administrée par :

Des organes nationaux qui comprennent

---

<sup>1</sup> Décret n°71-625 DU 12 JUILLET 1971 portant sur la réglementation des activités sportives et universitaires

- Un conseil national
- Un bureau permanent national
- Une commission nationale des règlements et pénalités
- Un secrétaire général

Des organes régionaux à savoir :

- Des conseils régionaux.
- Des commissions techniques régionales.
- Des secrétaires régionaux.

Le conseil national est chargé d'examiner les questions relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'association. Aussi, il discute le rapport moral du secrétaire général, et fixe enfin le budget de l'U.A.S.S.U.

Le bureau permanent s'occupe de l'évolution des règlements sportifs et contrôle la gestion des secrétaires régionaux et du secrétaire général. Il soutient ce dernier dans l'organisation des compétitions nationales et régionales.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de son programme tel que défini par le conseil national. Il s'occupe en outre des questions administratives pour la bonne marche de l'organisation.

Les organes régionaux et départementaux complètent l'action des structures nationales. Ils appliquent chacun en ce qui le concerne le même travail au niveau régional et départemental.

#### **4°) Activités sportives**

Elles sont multiples. Elles se déroulent sous forme de compétition inter établissements.

Elles concernent toutes les catégories d'âge (des benjamins aux seniors) aussi bien chez les garçons que chez les filles titulaires d'une licence régulière délivrée par L U.A.S.S.U.

Leur pratique se fait à 3 niveaux du système éducatif

-les compétitions impliquant des écoles élémentaires.

-Les compétitions impliquant des établissements moyens et secondaires de tous le pays. Les championnats sont régionaux et aboutissent aux phases nationales.

- Les épreuves des écoles d'enseignement supérieur, le championnat sont dites universitaire.

Pour chaque discipline pratiquée, il est organisé une phase finale devant mettre aux prises les champions désignés à chaque niveau.

Depuis l'année scolaire 1980-1981, jusqu'en 1987 toutes les finales nationales sont disputées pendant une période de 4 à 5 jours, généralement située aux vacances de Pâques, se déroulant d'une capitale régionale à une autre et dans un cadre connu sous le nom de Festival National du sport Scolaire et Universitaire (FENSSU). Il faut noter que de 1987 à 2001 il y a pas eu de Festival national du sport scolaire et universitaire. Le festival a été conçu dans le but d'amener d'avantage d'élèves et étudiants à s'engager dans les compétitions organisées à leur égard. Ainsi, il constitue une véritable fête pour notre jeunesse. Cependant, au fil des années, on assiste à un rétrécissement des sélectionnés. Ce qui se traduit par une élimination de catégories d'âge et de disciplines ; d'où une diminution des festivaliers ces dernières années.

Rappelons qu'au Programme des compétitions, figurent des sports collectifs et des sports individuels.

Les premiers comprennent le Football, le Handball, le Volley-ball. Au niveau des sports individuels, nous avons l'Athlétisme (individuel et par équipe), la Natation, le Tennis, la lutte et le Judo. Ces derniers étant appelés Sports de combat.

## **II – PRESENTATION DE L'ENSEIGNEMENT DU PRIVE** **CATHOLIQUE**

L'enseignement Privé catholique est une institution qui est sous tutelle de l'église catholique du Sénégal. Ce sont des établissements qui donnent un enseignement ou une formation à la jeunesse Sénégalaise.

### **1°) HISTORIQUE**

Les premiers établissements d'enseignement scolaire du Sénégal l'ont été sous l'égide de l'Eglise. En effet, les missionnaires ont contribué à l'existence de l'enseignement dans notre pays (le Sénégal) : les frères de PLOËMEL et les sœurs de Saint Louis. L'école de Saint Joseph de Cluny qui a été créée en 1819 dont la fondatrice mère Anne Marie Javouhey a séjourné elle-même à Dakar, à Saint Louis et à Gorée.

Depuis 1819, l'école de Saint Joseph de Cluny s'est voulue Européenne et Africaine. C'est ainsi qu'elle sera réorganisée en 1822. L'ouverture de l'école de Gorée date de 1822. le 11 Janvier 1845 marque la date de l'arrivée des sœurs de l'Immaculée Conception. Leur première école a été ouverte à Dakar en 1848 sur l'actuel emplacement de l'hôtel de ville de Dakar. A Ngazobil, Monseigneur Kobos a fondé en 1863 un ensemble scolaire primaire, secondaire, technique et agricole.

1914 marque la date de l'ouverture de l'école de la rue de Parchappe à Dakar. L'arrêté du 31-10-1922 donne naissance à l'Institution Jeanne d' Arc installée d'abord à la rue Parchappe et depuis 1939, à son emplacement actuel.

Cette institution est la mise en application des projets apostoliques et missionnaires de la congrégation de Saint Joseph de Cluny.

L'école est dite congrégation et relève de la mission catholique représentée par le cardinal, archevêque de Dakar.

Depuis 1921 et vers les années 60 beaucoup d'écoles catholiques ont vu le jour à savoir le Collège Saint Michel, le 02 Novembre 1928, l'Institution Notre Dame le 21 Janvier 1938, Sacré cœur et Sainte Marie de Hann le 03 11 1949 pour ne citer que celles là, toutes dans la région de Dakar.

Il faut rappeler que les cours privés confessionnels ont été conçus pour former d'abord des religieux, les enfants chrétiens de Saint Louis et de Gorée, par la suite ils vont s'ouvrir à d'autres localités et populations. C'est ainsi que trois prêtres jeunes furent ordonnés sous l'impulsion de mère Javouhey (les prêtres Boilat, Moussa et Fridoil), pour enseigner et évangéliser les esclaves avant leur émancipation.

Comme on peut le constater le Sénégal accorde un intérêt à l'éducation privée. En effet, en 1967, le gouvernement crée le décret n° 67 – 1329 du 01 12 1967 qui soumet à l'autorité préalable l'ouverture des établissements d'enseignement privé.

Ainsi l'augmentation de la population scolarisée, au niveau des établissements publics a favorisé le développement des institutions d'enseignement du privé catholique ainsi que du privé laïc.

## **2°) - MISSION ET STATUT**

Les écoles privées catholiques relèvent de la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DIDEC) qui est leur organe représentatif auprès du ministre de l'éducation. Elle joue un rôle de coordination, d'animation et administratif. Elle épouse l'organisation de l'Eglise qui se divise en diocèses. Au niveau de chaque diocèse l'évêque est responsable de l'équipe diocésaine et décide librement. Ainsi le directeur

du diocèse de l'enseignement coiffe l'ensemble des écoles et s'occupe du recrutement du personnel enseignant des établissements et assure le contrôle pédagogique et financier. Il est en relation avec le ministère de l'Education. L'enseignement peut se résumer par l'instruction, la formation religieuse ou catholique et la formation morale pour tous. Aujourd'hui ce sont des écoles fréquentées par des chrétiens et des musulmans. Le programme est conforme au programme officiel.

Il faut noter que deux établissements parmi notre échantillon d'étude ont un programme biculturel au niveau de l'enseignement moyen. C'est l'école des cours Sainte Marie de Hann et l'Institution Jeanne D'arc. Elle prépare au DNB (Diplôme National de Brevet série collège) et au baccalauréat français ainsi qu'au BFEM (Brevet de Fin d'Etude Moyen) et au baccalauréat sénégalais.

Ainsi au niveau des cours, les élèves reçoivent des cours d'EPS théoriques et pratiques. Les professeurs en dehors des cours d'EPS qu'ils assurent, dirigent des « écoles de sport » où les élèves s'adonnent à une activité de leur choix, à raison de deux séances par semaine, dans le but de préparer les activités de l'UASSU. Ainsi le privé catholique participait massivement aux activités de l'UASSU avec des résultats qui le situaient aux premières loges.

.

## **CHAPITRE II : METHODOLOGIE**

Toute recherche fait appel à des choix méthodologiques liés non seulement à l'objectif d'étude mais aussi et surtout à la nature de la recherche elle-même.

Pour notre part, nous avons entrepris une démarche d'enquête au moyen de questionnaire, et d'entretien direct, en insistant sur l'intérêt que nous accordons à ce dernier. Nous avons aussi procédé à une recherche documentaire. Ces différents instruments nous ont permis d'accéder à la population ciblée que sont les élèves et les coordinateurs des enseignants d'EPS, les responsables de l'UASSU et de l'enseignement du privé catholique pour avoir les informations utiles à notre recherche.

### **1° LES OUTILS DE L'ETUDE**

Pour effectuer notre travail, nous avons utilisé trois instruments, à  
Savoir :

- l'Entretien
- Le questionnaire
- L'analyse documentaire

#### **- L'entretien :**

Nous avons élaboré un guide d'entretien adressé aux coordinateurs des enseignants d'EPS visant à recueillir des données relatives à :

- l'intérêt des élèves pour les activités de l'UASSU.
- aux problèmes que rencontre l'UASSU
- l'implication des enseignants d'EPS.

- l'intérêt qu'accorde l'administration des établissements à la participation aux activités de l'UASSU.

L'entretien vise à recueillir, auprès des différents acteurs, les facteurs explicatifs de la participation ou non aux activités de l'UASSU.

Cette démarche est complétée par l'administration du questionnaire adressé aux élèves des différents établissements ciblés.

- **Le questionnaire :**

Le questionnaire complète nos entretiens. Il s'adresse aux élèves qui sont les principaux intéressés. Il a été administré à 10 % de l'effectif total des élèves des établissements ciblés, soit 620 élèves. Dans l'administration des questionnaires nous nous sommes muni d'une lettre de recommandation du Directeur de l'INSEPS destinée aux différents chefs d'établissement. Cette lettre nous a permis de prendre contact avec les directeurs d'établissement qui nous ont autorisé à mener nos enquêtes. En ce qui concerne les enseignants d'EPS, il revenait au directeur d'école de leur donner le feu vert afin que nous puissions faire le recueil des données. Ainsi, les données reçues au niveau de l'UASSU et du ministère sont classées dans des tableaux.

## **2°) LA POPULATION DE L'ETUDE**

La population de l'étude est constituée des élèves des cinq établissements du privé catholique du département de Dakar. Les coordinateurs des enseignants d'EPS mais aussi le secrétariat général et régional de l'UASSU et le Ministère de l'Education.

### **3°) CHAMP DE L 'ETUDE**

Notre étude porte essentiellement sur les cinq établissements du privé catholique à savoir le collège Saint Michel, les Cours Sainte Marie de Hann, le Collège de la Cathédrale, le collège Notre Dame du Liban et l'institution Jeanne d'Arc. Nous avons aussi mené des investigations à L'UASSU (secrétariat National et régional de Dakar) et au ministère de l'éducation.

### **4°) RECUEIL DES DONNEES**

Pour le recueil des données, on s'est approché des différentes institutions : le Ministère de l'Education, les établissements du privé catholique, le Secrétariat national et régional de l'UASSU.

-Le Ministère de l'Education du Sénégal nous a donné les effectifs des établissements du Sénégal de 2001 à 2004. En effet, on n'a pas rencontré de problème pour accéder à l'information recherchée car celle-ci nous a été présentée de façon très claire et précise.

-Les 5 établissements du privé catholique nous ont donné l'effectif de leurs établissements de 2001 à 2004. Il faut noter à ce niveau qu'on a pas eu de problème l'accueil a été chaleureuse.

-Le Secrétariat national et régional de Dakar nous ont donné le nombre de licenciés par année pour chaque établissement. Cependant, on a rencontré des problèmes pour avoir toutes les informations recherchées. L'absence de statistiques complètes nous a amené à limiter notre étude à la période 2001 à 2004.

## **5°) LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES**

Dans l'administration du questionnaire, mais aussi des séances d'entretien, nous avons toujours été présents pour diriger et contrôler afin de veiller davantage à la crédibilité des données. Ainsi, les données reçues aux niveaux de l'UASSU et du Ministère ont été classées dans des tableaux. Ici nous avons regroupé les informations de notre recherche en une forme permettant une compilation statistique, mais aussi à un emmagasinage nous donnant aussi des possibilités de leur meilleure exploitation, par rapport aux questionnaires et aux entretiens nous essayerons de les interpréter pour mieux cerner les problèmes que rencontre l'UASSU.

## **6°) LES PROBLEMES RENCONTRES**

Pour mener cette étude, nous avons rencontré des difficultés. En effet, ces difficultés reposent sur beaucoup de variables telles que le temps l'éloignement des établissements et la non disponibilité des enseignants d'EPS. En réalité, les enseignants que nous devrions rencontrer n'étaient pas souvent disponibles.

Il y a la variable coût car à chaque fois que nous avons eu besoin d'une information, il nous était nécessaire de nous rendre sur le terrain ou au niveau de l'établissement d'autant plus que ces écoles se situent dans des zones assez éloignées.

**CHAPITRE III : PRESENTATION ET INTERPRETATION DES  
RESULTATS**

**Tableau n°1 : EFFECTIFS DES LICENCIES DES  
ETABLISSEMENTS DU PRIVE CATHOLIQUE DE 2001 A 2004**

<b>Années écoles</b>	<b>2001 2002</b>	<b>2002 2003</b>	<b>2003 2004</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Collège saint Michel</b>	<b>263</b>	<b>316</b>	<b>205</b>	<b>784</b>
<b>Collège notre dame du Liban</b>	<b>177</b>	<b>188</b>	<b>135</b>	<b>500</b>
<b>Cours sainte Marie de Hann</b>	<b>376</b>	<b>359</b>	<b>225</b>	<b>960</b>
<b>Collège de la cathédrale</b>	<b>PAS DE PARTICIPATION</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>52</b>
<b>JEANNE D ARC</b>	<b>PAS DE PARTICIPATION</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>45</b>
<b>TOTAL</b>	<b>816</b>	<b>921</b>	<b>604</b>	<b>2341</b>

**Tableau n°2 :TAUX DE PARTICIPATION DE L  
'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE AUX ACTIVITES DE  
L'UASSU 2001-2002**

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>NOMBRE DE LICENCIES</b>	<b>EFFECTIF DE L 'ETABLISSEMENT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>Collège Saint-Michel</b>	<b>263</b>	<b>1363</b>	<b>19,29</b>
<b>Collège Notre Dame du Liban</b>	<b>177</b>	<b>2619</b>	<b>06,75</b>
<b>Cours Sainte Marie de HANN</b>	<b>376</b>	<b>3579</b>	<b>10,50</b>
<b>Collège de la Cathédrale</b>	<b>PAS DE LICENCES</b>	<b>1436</b>	<b>Pas de pourcentage</b>
<b>Institution de la Jeanne d'Arc</b>	<b>Pas de licences</b>	<b>1249</b>	<b>Pas de pourcentage</b>

Avec un taux d'affiliation de 12% nous pouvons dire que la participation de l'enseignement catholique est relativement faible. On constate une participation que de 3 établissements à savoir le collège Saint Michel, CNDL, et cours Sainte Marie de Hann. Ainsi le collège Saint Michel avec 19,29% s'est placé premier ceci s'explique par la politique de l'établissement par rapport aux activités de l'UASSU mais aussi la motivation sans faille des enseignants et élèves. Il est suivi de loin par les Cours Sainte Marie de Hann mais aussi par le CNDL

avec respectivement 10,50% et 06,75%. Ici on note dans ces établissements la présence des infrastructures sportives alors que le taux d'affiliation reste bas ce qui donne à penser que le désengagement se trouve au niveau des élèves mais aussi des enseignants et peut être l'absence des mesures d'accompagnement.

**Tableau n°3 :TAUX DE PARTICIPATION DE L  
'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE AUX ACTIVITES DE  
L'UASSU 2002-2003**

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>NOMBRE DE LICENCIES</b>	<b>EFFECTIF DE L 'ETABLISSEMENT</b>	<b>POURCENTA GE</b>
<b>Collège Saint-Michel</b>	<b>316</b>	<b>1321</b>	<b>23,92</b>
<b>Collège Notre Dame du Liban</b>	<b>118</b>	<b>2751</b>	<b>06,83</b>
<b>Cours Sainte Marie de HANN</b>	<b>359</b>	<b>3606</b>	<b>09,95</b>
<b>Collège de la Cathédrale</b>	<b>28</b>	<b>1400</b>	<b>02</b>
<b>Jeanne d'Arc</b>	<b>30</b>	<b>1255</b>	<b>02,39</b>

On constate que la participation de l'enseignement catholique aux activités de l'UASSU est faible dans l'ensemble avec une moyenne générale du taux d'affiliation de 09,01%. On peut dire que cette participation est inférieure à l'année précédente. Toutefois ce taux

cache des disparités. En effet le collège Saint Michel détient le plus grand pourcentage qui est de 23,92%. Il est suivi de loin par le cours Sainte Marie de Hann et le collège Notre Dame du Liban qui ont respectivement 09,95% et 06,83%. Au bas du classement on trouve le collège de la Cathédrale et Jeanne d'Arc qui ont les plus faibles pourcentages et ceci s'explique par le manque d'infrastructure et d'espace au sein des établissements.

**Tableau n°4 :TAUX DE PARTICIPATION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE AUX ACTIVITES DE L'UASSU 2003-2004**

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>NOMBRE DE LICENCIES</b>	<b>EFFECTIF DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>Collège Saint-Michel</b>	<b>205</b>	<b>1294</b>	<b>15,84</b>
<b>Collège Notre Dame du Liban</b>	<b>135</b>	<b>2798</b>	<b>04,82</b>
<b>Cours Sainte Marie de HANN</b>	<b>225</b>	<b>3715</b>	<b>06,05</b>
<b>Collège de la Cathédrale</b>	<b>24</b>	<b>1378</b>	<b>01,74</b>
<b>Jeanne d'Arc</b>	<b>15</b>	<b>1270</b>	<b>01,18</b>

La participation de l'enseignement catholique pour l'année 2003-2004 reste faible mais aussi inférieure aux années précédentes. Il a un

taux de 05,92%. Néanmoins on observe des différences dans ce sous ensemble. Ainsi au collège Saint Michel on note un taux d'affiliation très important de l'ordre de 15,84%. ON note un écart considérable entre le collège Saint Michel et les autres établissements. IL faut souligner que le collège de la Cathédrale et l'Institution de la Jeanne d'Arc ont eu une régression importante.

**Tableau n°5 :TAUX DE PARTICIPATION GENERAL AUX  
ACTIVITES DE L'UASSU AU NIVEAU NATIONAL DE 2001 à  
2004**

**Source : secrétariat national**

<b>ANNEE SCOLAIRE</b>	<b>EFFECTIF DE L' 'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE, MOYEN ET SECONDAIRE</b>	<b>NOMBRE DE LICENCIES</b>	<b>POURCENTAGE</b>
<b>2000-2001</b>	<b>1 418 644</b>	<b>19 567</b>	<b>01,37</b>
<b>2001-2002</b>	<b>1 486 344</b>	<b>22 920</b>	<b>01,54</b>
<b>2002-2003</b>	<b>1 599 333</b>	<b>28 346</b>	<b>01,77</b>
<b>2003-2004</b>	<b>1 738 481</b>	<b>28 572</b>	<b>01,64</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 242 802</b>	<b>99 405</b>	<b>01,59</b>

On note que le taux de participation au niveau national est très faible dans l'ensemble. En effet la moyenne des taux de participation est de 01,59%. Par rapport à la moyenne du taux de participation du privé

catholique qui est de 08,89% Nous pouvons dire que la participation est insignifiante. Ceci est du en grande partie aux désintéressements des élèves aux activités de l'UASSU.

**Tableau n°6 :EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS DU PRIVE  
CATHOLIQUE DE 2001-2004**

<b>ANNEES ETABLISSEMENTS</b>	<b>2001-2002</b>	<b>2002- 2003</b>	<b>2003- 2004</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>COLLEGE SAINT- MICHEL</b>	1363	1321	1294	<b>5340</b>
<b>COLLEGE NOTRE DAME DU LIBAN</b>	2619	2751	2798	<b>8168</b>
<b>COURS SAINTE MARIE DE HANN</b>	3579	3606	3715	<b>14 272</b>
<b>COLLEGE DE LA CATHEDRALE</b>	1436	1400	1378	<b>5761</b>
<b>JEANNE D'Arc</b>	1249	1255	1270	<b>5048</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>10 246</b>	<b>10 333</b>	<b>10 455</b>	<b>41 068</b>

En définitive nous pouvons dire que la participation de l'enseignement catholique aux activités de l'UASSU est relativement faible 08,89%; ceci montre nettement que sa participation n'est pas importante mais aussi elle est de moins en moins significative depuis 2001. On note que chaque année que sa participation devient réduite. En

effet c'est surtout le Collège Saint Michel, les Cours Sainte Marie de Hann et le Collège Notre Dame du Liban qui participent le plus, quant au Collège de la Cathédrale et l'Institution Jeanne d'Arc leur participation est très faible.

Cependant il faut noter que par rapport au taux d'affiliation nationale de l'UASSU les pourcentages de l'enseignement catholique sont très importants. Ils sont largement au dessus de la moyenne nationale. Ainsi on note un taux d'affiliation allant de 01,18% à 23,92% pour l'enseignement catholique alors que la moyenne nationale de l'UASSU est comprise entre 01,37 à 01,77%. Ce qui donne à penser que la participation de l'enseignement catholique se porte bien. Mais il faut noter que l'Institution de la Jeanne d'Arc et le Collège de la Cathédrale ont une faible taux de participation, ils ont presque égalé voire même être inférieur à la moyenne nationale.

### **INTERPRETATIONS DES DONNEES**

La participation de l'enseignement du privé catholique montre que le taux d'affiliation de cette institution est relativement faible et qu'il régresse avec l'augmentation des effectifs scolaires. Cependant ce taux de participation est relativement important par rapport aux statistiques de l'UASSU au niveau national. Ainsi pour avoir plus d'informations sur la cause de cette régression, nous avons administré un questionnaire à 620 élèves soit 10% de l'effectif du moyen et du secondaire des 5 établissements. Nous avons aussi élaboré un guide d'entretien pour interroger les enseignants coordinateurs d'EPS.

Ainsi nous avons récupéré 456 questionnaires des 620 distribués soit 73,54 en valeur relative. 164 questionnaires n'ont pu être récupérés soit 26,45%.

En effet 342 sur 456 élèves ne participent pas aux activités de l'UASSU soit 75% alors que 114 élèves déclarent avoir une licence de l'UASSU soit 25%. En fait 9,68% de cet effectif ne participent pas aux activités de l'UASSU.

Cette étude nous a permis de classer les problèmes rencontrés en deux (2) parties :

- la première relève des problèmes internes c'est-à-dire des problèmes inhérents à ces établissements ;
- la deuxième au niveau de la structure qu'est l'UASSU.

Au niveau interne, les élèves évoquent les problèmes relatifs au manque de temps pour s'entraîner, le manque d'encadreurs, les cours particuliers les après midi, l'hostilité des parents aux activités de l'UASSU, le manque de terrains de sport, l'ignorance de l'existence de l'UASSU, la difficulté d'allier études et sport, la modalité de sélection des élèves aux activités de l'UASSU.

En effet 32,45 % des élèves avancent le manque de temps pour s'entraîner soit 111 élèves. Après les cours en classe, ils ont beaucoup d'exercices à faire à la maison mais aussi des devoirs à préparer, des leçons à apprendre en plus des cours particuliers et cours de rattrapage ce qui fait dire à un élève des cours Sainte Marie de Hann : « Parce que l'entraînement se déroule entre 17 heures et 18 heures et moi je rentre à 17 heures pour apprendre mes leçons. » et une autre fille de dire : « Les mercredis après midi je suis fatiguée et en plus j'ai des leçons à apprendre », et à une autre encore de dire : «Parce que les cours me

prennent beaucoup de temps.» Ceci s'explique par un emploi de temps serré mais aussi l'heure d'entraînement ne convient pas aux élèves.

Les élèves évoquent aussi les cours particuliers les mercredis après midi. En effet 66 élèves évoquent les cours particuliers les mercredis après midi soit 18,12 % en valeur relative. Ces cours constituent un grand obstacle au niveau de la participation des élèves aux activités de l'UASSU. Ces élèves sont contraints par leurs parents et tuteurs à faire ces cours les mercredis après midi alors que cet après midi est réservé exclusivement aux activités de l'UASSU. On note que les élèves profitent de cet après midi pour faire tous leurs exercices à la maison. Certains enseignants profitent aussi de cet horaire pour faire des cours de rattrapage et les cours particuliers. Ce qui pousse un élève des Cours Sainte Marie de Hann en classe de troisième à dire : « Parce que je n'ai pas le temps et j'ai des cours les mercredis après midi et les samedis ». Les coordinateurs confirment aussi à leur tour les problèmes des cours particuliers mais aussi des cours de rattrapage de leur collègues des autres disciplines; ce qui est un frein pour le développement de l'UASSU mais aussi de l'entraînement au niveau des établissements.

En outre 05,84% des élèves soulignent le manque d'encadreurs au niveau de ses établissements. En effet on constate un nombre réduit d'enseignants d'EPS. Le coordinateur des enseignants des cours Sainte Marie de Hann dit:« Que nous ne faisons pas le nombre pour encadrer tous les élèves qui veulent assister aux entraînements ». Ainsi dans cet établissement les enseignants ont au moins 25 à 28 heures de cours par semaine alors que leurs collègues du public ont entre 15 et 18 heures par semaine. Ceci confirme le manque d'encadreurs et des enseignants d'EPS du privé catholique.

Par ailleurs 07,30% soit 25 élèves soulignent la position ferme des parents qui leur interdisent de participer aux activités de l'UASSU.

Les parents ou tuteurs constituent un frein à la participation aux activités scolaires et universitaires. Ils privilégient les études au détriment du sport scolaire et universitaire.

On note que 04; 09 pourcent soit 14 élèves évoquent le manque de terrain mais aussi le matériel nécessaire pour une bonne organisation des entraînements au niveau des établissements. C'est surtout les élèves du collège de la Cathédrale et de l'Institution de la Jeanne D'Arc qui ont évoqué cette situation.

Nous notons également que 20,16% des élèves interrogés ignorent l'existence de l'UASSU soit 69 élèves en valeur absolue. Ici on constate que les Cours Sainte Marie de Han qui ont la moitié de ces affirmations, ceci semble être un paradoxe vue leur implication dans le milieu du sport scolaire et national.

En outre beaucoup d'élèves soulignent les difficultés De concilier étude et sport .Ainsi on note que les élèves ont des problèmes pour pratiquer étude et sport .En plus leur environnement les pousse à tourner le dos au sport pour ce concentrer sur les études. C'est dans cette lancée qu'une élève de terminale au Collège Saint Michel affirme « parce qu'en ce moment je suis en terminale et que je voudrais bien avoir mon baccalauréat afin de pouvoir assurer mon avenir ». Et un élève de la cinquième de dire encore « mes études sont plus importantes » et qu'un élève de la terminale de conclure: « J'ai toujours privilégié les études par rapport aux activités sportives ».

Quelques élèves ont évoqué les modalités de sélection de ceux qui participent aux activités de l'UASSU. En effet on peut dire que tous les 5 établissements organisent des séances d'entraînements où les enseignants encadrent les élèves en football, handball, basket-ball, natation, volley-ball, gymnastique. Ces cours appelés « école de sport » sont payants .Ainsi certains élèves confirment que les enseignants d'EPS

ont tendance à ne sélectionner que les élèves qui participent à ces cours au détriment des élèves qui ne participent pas; ce qui limite la participation des élèves aux activités de l'UASSU. Cela fait dire à cet élève des cours Sainte Marie de Hann : « je suis pas licencié aux activités de l'UASSU car je ne fais pas l'école de sport ».

Au niveau de la structure de l'UASSU, on note des problèmes relatifs à l'organisation, à la sécurité, aux fraudes, aux reports de match, à l'assurance, à l'absence de certaines disciplines sportives aux activités de l'UASSU.

En effet, 08,47% des élèves interrogés soutiennent que leur discipline sportive pratiquée ne figure pas parmi les disciplines proposées par l'UASSU. Ceci est d'autant plus vrai qu'on constate que les disciplines sportives scolaires et universitaires sont de plus en plus réduites. Ceci constitue un handicap pour l'UASSU.

En outre, élèves et enseignants ont tous constatés l'organisation des compétitions qui n'est pas des meilleures. En effet, ils ont noté le manque de sérieux, de rigueur au niveau des compétitions ce qui s'illustre par des retards des officiels, l'absence d'arbitres. Ils notent aussi les fraudes, la convocation qui arrive en retard mais aussi les reports de match après le déplacement des élèves, les problèmes de forfaits. Ils évoquent l'absence de sécurité ; en effet les élèves sont laissés à eux seuls sans forces de l'ordre. En plus des problèmes d'assurances ; lors des blessures les encadreurs ou les établissements « courent » longtemps derrière la structure de l'UASSU pour le remboursement. Ce qui fait dire à un élève en classe de terminale au collège Saint Michel : « l'organisation manque de rigueur; lors d'un match, ce sont les compétiteurs qui trouvent eux mêmes un arbitre et parfois il y n'a pas de représentant de l'UASSU et ça ce n'est pas

intéressant, il y n'a pas une bonne organisation lors des tours préliminaires et pas de sécurité. Je pense que si vous fournissez un peu d'efforts pour les tours préliminaires, ce sera les plus grandes et les plus belles activités sportives du Sénégal ». Les élèves déplorent aussi le manque de récompenses lors des phases finales.

Ainsi les problèmes rencontrés au sein des établissements et au niveau de l'UASSU favorisent le désintéressement des élèves et enseignants aux activités de l'UASSU, ce qui justifie ce faible taux de participation mais aussi cette régression notée pendant cette période.

Cependant, il faut noter que les élèves s'intéressent beaucoup aux activités sportives scolaires et universitaires puisque 25% de ces élèves détiennent une licence de l'UASSU soit 114 élèves en valeur absolue. En fait malgré les problèmes rencontrés, ils s'intéressent aux activités de l'UASSU. Ce qui fait dire à un élève : « ce sont des activités qui réunissent plusieurs écoles; donc c'est toujours intéressant de rencontrer des élèves qu'on ne connaît pas pour échanger et acquérir de l'expérience ».

En somme, nous pouvons confirmer que les problèmes rencontrés au niveau de l'UASSU mais aussi des établissements favorisent la régression du taux d'affiliation des élèves, aux activités sportives scolaires et universitaires. Ainsi nous notons que le principal responsable est l'UASSU puisqu'elle est chargée de coordonner, d'organiser des compétitions scolaires et universitaires. En effet il est possible d'envisager des assises pour une redynamisation du sport scolaire et universitaire. C'est dans ce sens que Mr Souleymane Boune Daouda Diop Président de l'Association Nationale des Enseignants d'Education Physique et Sportive (ANEEPS) affirme : « Nous pensons que les Ministères de l'Education et des Sports doivent créer un cadre de concertation pour qu'on puisse déterminer les destinées de l'UASSU...je

suis désolé de le dire mais depuis dix ans nous ne faisons que gérer la médiocrité alors que nous avons les compétences avérées pour mener à bien les missions des disciplines sportives scolaires et universitaires »<sup>2</sup>. En plus, un enseignant à souligner le problème d'appartenance des enseignants d'EPS au Ministère de l'Education alors que l'UASSU est sous la tutelle du Ministère des Sports. Ceci peut être un facteur qui favorise les problèmes rencontrés au niveau de l'organisation de l'UASSU. Ce qui pousse Mr DIOP à dire encore : « depuis dix ans l'UASSU vit une crise structurelle...due à un problème d'appartenance, comme vous le savez, depuis 1999, les enseignants d'EPS ont été affectés au niveau du Ministère de l'Education. Malheureusement, l'UASSU qui est le prolongement naturel de leur action éducative est restée au niveau du Ministère du sport, causant ainsi un problème de structure ».

Ainsi le calendrier scolaire, le manque de coordination entre ces deux ministères, les mutations à l'école (journée continue, les cours des mercredis après midi) constituent un handicap pour l'UASSU.

---

<sup>2</sup> Quotidien d'information générale Walfadjri du vendredi 17 décembre 2004 numéro 3829 page 12  
21<sup>e</sup> année Issn 0850 6000

## **PROPOSITIONS**

Compte tenu de l'ensemble des problèmes que rencontre l'UASSU dans son fonctionnement, nous dégageons ci-dessous, quelques propositions inspirées des réponses des enseignants :

-convoquer des assises de l'UASSU où tous les acteurs y compris le Ministère de l'Education et celui du sport, autour d'une table ronde et partant de nouvelles base pour sauver l'UASSU mais aussi intéresser les élèves aux activités organisées à leur intention. A ce niveau, il serait intéressant de mettre l'UASSU sous la tutelle du Ministère de l'Education puisque les principaux acteurs sont sous la tutelle de ce Ministère.

-accroître les ressources financières de cet organisme scolaire en :  
\*sollicitant davantage l'appui des pouvoirs publics avec une augmentation des subventions.

\*cherchant des partenariats avec des entreprises privées.

\*faisant appel au sponsoring et à la coopération internationale pour couvrir au plan scolaire et universitaire tous les événements sportifs mais aussi des activités au niveau national et régional par des tombolas et des manifestations à but lucratif ( kermesse, shows , grandes soirées dansantes) présidé par de hautes personnalités de l'Etat .

-organiser des compétitions pour chaque discipline sportive en encourageant la petite catégorie à ces compétitions.

Ainsi, pour que ces propositions puissent effectivement se réaliser, il est nécessaire que les suggestions suivantes soient respectées.

## SUGGESTIONS

- Il faut impérativement arrêter la programmation simultanée de tous les sports dans la même journée. En effet cela ne favorise ni une bonne participation des élèves ni un encadrement effectif et efficace par les enseignants.<sup>3</sup>
- Mettre en application effective la loi numéro 84-59 portant charte du sport qui stipule en son chapitre IV, articles 16 et 17 que « L'Etat veille à la mise en œuvre des mesures et des moyens susceptibles de favoriser le développement d'une pratique sportive récréative accessible à tous et d'inciter la plus grande masse de population à s'y adonner.<sup>4</sup>
- Créer des commissions nationales et régionales chargées de rechercher des ressources financières propres à l'UASSU.<sup>5</sup>
- Recruter davantage des enseignants d'EPS qualifiés (formés au CNEPS ou à l'INSEPS.)
- Mettre en application effective le décret numéro 73-896 relatif à l'enseignement des APS dans les cycles moyens, secondaires et supérieurs et qui vise à réserver exclusivement les Mercredis après midi aux manifestations de l'UASSU.<sup>6</sup>
- Médiatiser davantage l'UASSU et ces différentes manifestations.
- Inciter les enseignants à éviter les fraudes au niveau des compétitions de l'UASSU et à assister à ces compétitions en qualité d'accompagnateurs, d'arbitres, ou de juges selon les cas. Ainsi ces différentes propositions et suggestions pourront redonner à l'UASSU la place qui lui revient pour le devenir du sport national.

---

<sup>3</sup> Suggestion de l'INSEPS pour une nouvelle stratégie de relance de l'UASSU Dakar INSEPS -96

<sup>4</sup> Loi 84-59 du 23 Mai 84

<sup>5</sup> Mémoire de MANE .M. sport scolaire et universitaire au SENEGAL les problèmes liés à son développement, DAKAR - INSEPS -96

<sup>6</sup> Décret numéro 73-896 relatif à l'enseignement des APS dans les cycles moyen, supérieur, et réservant exclusivement les mercredis après midi aux manifestations de l'UASSU.

## CONCLUSION

Nous voici au terme de notre étude dont l'objectif était d'analyser la participation des établissements de l'enseignement du privé catholique aux activités de l'UASSU. Le collège Saint Michel, les Cours Sainte Marie de Hann, le collège notre Dame du Liban, l'Institution de la Jeanne D'arc et le collège de la Cathédrale ont constitué notre cadre d'étude. Cette étude nous montre que sa participation est relativement faible par rapport à l'effectif des établissements du privé catholique. En plus on constate que le nombre de participants est de plus en plus réduit d'année en année alors qu'il y a une augmentation significative des effectifs scolarisés. Cependant il faut noter que le taux de participation du privé catholique est plus important que le taux national. En effet la moyenne des taux de participation des établissements du privé catholique est de 08,89% alors que celle de l'UASSU est de 01,59%. En outre les problèmes rencontrés au niveau des établissements du privé catholique sont: le manque de temps pour s'entraîner le manque d'encadreurs, les difficultés d'allier études et sport, la modalité de sélection des élèves, les cours particuliers dispensés les mercredis après midi, l'interdiction des parents, le manque de matériel sportif, le manque de terrain de sport. Par ailleurs beaucoup de problèmes relèvent de la structure qu'est l'UASSU. En effet ce faible taux d'affiliation au niveau national est du surtout au manque de rigueur dans l'organisation des compétitions, aux fraudes aux problèmes d'assurance, d'insécurité, de report de rencontre après un déplacement aux forfaits, au manque de récompenses. Tous ces problèmes nous poussent à dire que si on ne prend pas garde, l'UASSU va bientôt disparaître puisqu'elle passe à côté de sa mission qui est et demeure l'expansion du sport par et pour les élèves et étudiants par Le moyen d'une pratique de masse en vue d'aboutir à l'émergence d'une élite.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- 1- Décret N° 71-625 du 12 juillet 1971 portant sur la réglementation des activités sportives et universitaires.
- 2- Quotidien d'informations générales walfadjri du vendredi 17 décembre 2004 numéro 3829 page 12 -21<sup>e</sup> année Issn 0850 6000.
- 3- Suggestion de l'INSEPS pour une nouvelle stratégie de relance de l'UASSU –Dakar INSEPS -96.
- 4- Loi 84-59 du 23 Mai 84.
- 5- MANE.M. Mémoire de maîtrise en staps : « Sport scolaire et universitaire au Sénégal : problèmes liés à son développement ». Dakar –96.
- 6- Décret n°73-896 relatif à l'enseignement des APS dans les cycles, moyen, secondaire, et supérieur et réservant exclusivement les mercredis après midi aux manifestations de l'UASSU.
- 7- Ciss.A. Mémoire de maîtrise en STAPS : « Etude de l'évolution du taux de participation des élèves et étudiants au niveau des activités organisées par l'UASSU au Sénégal ». – INSEPS –1988.
- 8- Ministère de l'Education- direction des statistiques.
- 9- Secrétariat national et régional de l'UASSU.

**ANNEXE**  
**QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ELEVES**

Age :

Sexe :

Classe :

Etablissement :

1) Etiez-vous licencié(e) aux activités de l'UASSU de 2001 à 2004 ?

Non

Oui

Si non pourquoi

2) Aviez-vous participé aux activités de l'UASSU pendant cette période de 2001 à 2004 ?

Non

Oui

Si non pourquoi

3) vous participez à l'UASSU parce que :

- vous y aviez été obligé(e) par votre établissement
- vous aviez été sensibilisé(e) de la nécessité de participer à l'UASSU
- vous aspirez à une carrière sportive
- autre(s) raison(s) à préciser

4) si vous ne participez pas à l'UASSU c'est parce que :

- votre établissement ne s'était pas engagé
- vous n'aviez pas d'encadreur
- vous aviez cours les mercredis après midi
- vous n'aviez pas de temps pour s'entraîner
- vos parents vous interdisaient de participer aux activités de l'UASSU
- vous n'aviez pas de terrain de sport
- il n'y avait pas de compétition pour la discipline que vous vouliez pratiquer
- autres raisons à préciser

5) pourquoi vous ne vous intéressez pas aux activités de l'UASSU

